

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.05.2024 Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Révision: 16.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1. Identificateur de produit

· Nom du produit: **KLEIBERIT Suprasil 590 E**

· Code du produit: 590.0 = transp.; .1 = white; .2 = grey; .3 = brown; .4 = black; .6 = light grey; .7 = light brown

· 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

· 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

KLEIBERIT SE & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

76356 Weingarten

Allemagne

KLEIBERIT Chimie S.a.r.l.

200, rue de Paris

F - 67116 Reichstett

France

· Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

Tox Info Suisse (anglais, allemand, français)

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1. Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

· 2.2. Éléments d'étiquetage

· Pictogrammes de danger néant

· Mention d'avertissement néant

· Mentions de danger néant

· Indications complémentaires:

Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· 2.3. Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

F

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications**

Date d'impression : 16.05.2024 Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Révision: 16.05.2024

Nom du produit: KLEIBERIT Suprasil 590 E

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 1335203-17-2 Numéro CE: 934-956-3 Reg.nr.: 01-2119827000-58-XXXX	Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, < 10-40% 0,03% Aromaten Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 17689-77-9 EINECS: 241-677-4 Reg.nr.: 01-2119881778-15-XXXX	triacétoxyéthylsilane Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302	1-4%
CAS: 26530-20-1 EINECS: 247-761-7	2-octyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071, EUH208U ATE: LD ₅₀ oral: 125 mg/kg LD ₅₀ dermique: 311 mg/kg LC ₅₀ inhalatoire: 0,27 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	0-0,02%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1. Description des mesures de premiers secours

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3. Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.05.2024 Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Révision: 16.05.2024

Nom du produit: KLEIBERIT Suprasil 590 E

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.

· **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

· **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1. Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

· **DNEL**

17689-77-9 triacétoxyéthylsilane

Dermique DNEL long terme 11,39 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL 32,5 mg/m³ (homme)

DNEL long terme 80,33 mg/m³ (homme)

· **PNEC**

17689-77-9 triacétoxyéthylsilane

PNEC-eau douce 0,2 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,02 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 0,74 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,074 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,031 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 1 mg/l (non spécifié)

· **N° CAS - Désignation de la substance Type Valeur Unité**

26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,1 e mg/m³

Valeur à long terme: 0,05 e mg/m³

H S;

· **8.2. Contrôles de l'exposition**

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:** Gants de protection

· **Matériau des gants** Gants en caoutchouc synthétique

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.05.2024 Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Révision: 16.05.2024

Nom du produit: KLEIBERIT Suprasil 590 E

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Divers, selon l'encrage

· **Odeur:**

Acidulée

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Non déterminé.

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

>150 °C

· **Point d'éclair:**

ca. 427 °C

· **Température d'auto-inflammation**

Non déterminé.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non déterminé.

· **Viscosité:**

>1.000 mm²/s

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

Pas ou peu miscible

· **l'eau:**

Non déterminé.

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

<1 hPa

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

· **Densité et/ou densité relative**

ca. 1 g/cm³

· **Densité à 20 °C:**

Non déterminé.

· **Densité relative:**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· 9.2. Autres informations

· **Aspect:**

Pâteuse

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Changement d'état**

Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.**

· Informations concernant les classes de danger physique

néant

· **Substances et mélanges explosifs**

néant

· **Gaz inflammables**

néant

· **Aérosols**

néant

· **Gaz comburants**

néant

· **Gaz sous pression**

néant

· **Liquides inflammables**

néant

· **Matières solides inflammables**

néant

· **Substances et mélanges autoréactifs**

néant

· **Liquides pyrophoriques**

néant

· **Matières solides pyrophoriques**

néant

· **Matières et mélanges auto-échauffants**

néant

· **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**

néant

· **Liquides comburants**

néant

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.05.2024 Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Révision: 16.05.2024

Nom du produit: KLEIBERIT Suprasil 590 E

(suite de la page 4)

· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

17689-77-9 triacétoxyéthylsilaneOral LD₅₀ 1.460 mg/kg (rat)**26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one**Oral LD₅₀ 125 mg/kg (ATE)Dermique LD₅₀ 311 mg/kg (ATE)Inhalatoire LC₅₀ /4 h 0,5 mg/l (ATE)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

L'utilisation de conservateurs dans ce produit est nécessaire.

Des cas de sensibilisation existants à ces substances sont connus et des réactions allergiques peuvent être possibles en cas de contact avec la peau.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications**

Date d'impression : 16.05.2024 Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Révision: 16.05.2024

Nom du produit: KLEIBERIT Suprasil 590 E

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
 - 17689-77-9 triacétoxyéthylsilane**
 - LC₅₀ 102,74 mg / l / 96h (Pimephales promelas)
 - EC₅₀ 23,03 mg / l / 48h (Grünlalge-Pseudokirchneriella subcapitata)
 - 84,53 mg / l / 48h (daphnia)
- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
- **Classe** néant
- **14.4. Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5. Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 16.05.2024 Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Révision: 16.05.2024

Nom du produit: KLEIBERIT Suprasil 590 E

(suite de la page 6)

· Directive 2012/18/UE - Seveso-III:

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.

· Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· VOC - 2010/75/EU [g/L]: <30,0 g/l

· VOC - 2010/75/EU [%]: <3,00 %

· (CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] <3,00 %

· Réglementation française (décret n ° 2011-321): classe A+

· 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH208U Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

· Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement

· Numéro de la version précédente: 6.0

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications**

Date d'impression : 16.05.2024 Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Révision: 16.05.2024

Nom du produit: KLEIBERIT *Suprasil 590 E*

(suite de la page 7)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

F